



## Inspecteur aux permis et à la réglementation

Services de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique

Nombre de poste(s) :	2 poste disponibles	Lieu de travail :	Maison des Bâtitisseurs
Statut :	Permanent, temps complet		8, Chemin River, Cantley, Québec
Durée (si temporaire) :	Non applicable	Date prévue	
Catégorie d'emploi :	Personnel syndiqué	d'entrée en fonction :	Dès que possible

### Municipalité de Cantley : une nature accueillante

Forte de sa nature accueillante, Cantley est officiellement créée le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Le territoire se caractérise par un relief de collines boisées et de cuvettes. La municipalité compte plus de 11 000 citoyens. Sa mission est d'offrir des services municipaux de qualité, adaptés aux besoins, aux aspirations et aux moyens financiers de ses contribuables, tout en faisant de Cantley un endroit où il fait bon vivre et prospérer.

La Municipalité de Cantley oriente ses actions en fonction d'une mission qui est sa raison d'être. Le travail qui est accompli quotidiennement pour réaliser ses grands objectifs se fait dans le respect des valeurs de la Municipalité. Ces valeurs sont partagées par l'ensemble de l'organisation et permettent l'orientation des pratiques administratives et des politiques.

Vous êtes à la recherche d'un emploi stimulant au service de la population ? Relevez le défi.

### Rôle de l'inspecteur aux permis et à la réglementation

Le titulaire de ce poste, sous la responsabilité du Chef de service de l'urbanisme et de l'environnement, aura comme principale fonction d'inspecter le territoire, les bâtiments et de vérifier la conformité des conditions émises pour toutes demandes de permis et certificats. Respecter les délais, les lois et les règlements.

### Fonctions spécifiques

#### Inspection :

- Assurer la conformité des permis et certificats émis ;
- Inspection de reconnaissance des terrains pré et post constructions neuves ;
- Valider sur le terrain le respect des conditions de dérogations mineurs émises et des PIIA ;

#### Réglementation :

- Inspecter les immeubles (bâtiments et terrains) lors d'une plainte pour une non-conformité aux règlements municipaux ;
- Aviser les personnes qui contreviennent aux règlements, émettre les constats et lorsque nécessaire préparer les dossiers qui doivent être dirigés à la cour et y témoigner le cas échéant ;
- Rencontrer, informer et sensibiliser les citoyens ou promoteurs relativement à l'application des différents règlements municipaux liés à l'urbanisme et à l'environnement ;

#### Permis et certificats :

- Collaborer avec les inspecteurs aux bâtiments et en environnement dans le traitement de diverses demandes de permis et certificats ;
- Analyser et émettre les permis et certificats en vertu des procédures et des règlements applicables (environnement-bâtiments) ;

#### Autres :

- Collaborer et appuyer la mise en œuvre de divers projets, programmes ou politiques (bâtiments-environnement) du service à la demande de son supérieur ;

- Recommander l'amélioration des outils de travail et promotionnels touchant l'environnement ou les bâtiments.

### Exigences et qualifications

- Détenir une attestation d'études collégiales en inspection municipale en bâtiment et en environnement ou tout autre diplôme d'études collégiales connexe à l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou de l'environnement ;
- Avoir un minimum de 2 années d'expérience dans un poste connexe ;
- Excellente communication orale et écrite en français ;
- Bonne connaissance orale et écrite en anglais ;
- Détenir un permis de conduire classe 5 ;
- Connaître les règlements suivants :
  - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2-r22
  - Règlement sur le captage des eaux souterraines Q2-r35.

### Profil recherché

Le ou la candidat(e) doit posséder les habiletés suivantes :

- Bon esprit d'équipe et sens des relations interpersonnelles.
- Avoir de l'entregent et un souci du détail.
- Orienté vers le service à la clientèle, courtois, diplomatie et flexible.

### Salaire et avantages sociaux

- Salaire : Selon la convention collective
- Horaire : de jour - du lundi au vendredi (35 hrs/sem.)
- La municipalité offre une gamme d'avantages sociaux très concurrentiels

### Vous voulez relever le défi ?

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation portant la mention « Inspecteur aux permis et à la réglementations » et en mettant en évidence vos compétences, vos connaissances et votre expérience, au plus tard le 21 juin 2021 à 16 h, à l'attention de :

Sophie Desgagné, Agente aux ressources humaines

Par courriel à [sdesgagne@cantley.ca](mailto:sdesgagne@cantley.ca) • Par la poste à Municipalité de Cantley, 8 chemin River, Cantley, Québec, J8V 2Z9

Donné à Cantley, ce 11 juin 2021